

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 20 avril 2026

Délibération N° DE_2026_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Martine DA SILVA, Simone AUDOLI-TISON, Yannick TAIX, Elodie FIORELLA

Représentés : Bernard RENOUY représenté par Régine DE LUCA

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine DA SILVA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux de la fiscalité locale pour 2026.
--

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 198, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 29 juin 1982 ;
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies ;

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 pour chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

: DECIDE de fixer les taux d'imposition en 2026 à :

- TFB : 37,02 %
- TFNB : 52,96 %
- THRS : 8,14 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de reception de l'AR: 21/04/2026

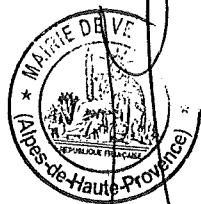
004-210402343-DE_2026_026-DE

A G E D I

DE_2026_026

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Martine DA SILVA
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026
Date de reception de l'AR: 21/04/2026
004-210402343-DE_2026_026-DE
A G E D I

DE_2026_026